

***Extension de la plateforme Creativ Lab du Centre Inria  
de l'Université de Lorraine***

***Lot unique : Acquisition d'un système de brossage orientable à  
haute précision***

***Marché n°2025-1251***

**REGLEMENT DE CONSULTATION (RC)**

Acheteur :

**Centre Inria de l'Université de Lorraine  
615 rue du Jardin Botanique 54600 Villers-Lès-Nancy**

*Institut national de recherche en sciences et technologies du numérique (Inria)*

*Etablissement public à caractère Scientifique et Technologique*

*Sous application des articles R326-1 à R326-18 du Code de la recherche*

# Table des matières

1. Présentation du pouvoir adjudicateur .....	3
2. Objet du marché.....	3
3. Procédure choisie.....	3
4. Allotissement – Prestations supplémentaires éventuelles - Variantes .....	3
5. Forme et montant du marché .....	3
6. Intervenants.....	3
6.1 Désignation de sous-traitants en cours de marché.....	3
<b>II. Date d’effet et durée du marché de travaux .....</b>	<b>4</b>
<b>III. Conditions de la consultation .....</b>	<b>4</b>
1. Délai de validité des offres .....	4
2. Négociations :.....	4
3. Groupement d’entreprises.....	4
<b>IV. Dossier de consultation remis aux candidats .....</b>	<b>5</b>
1. Pièces constitutives du dossier .....	5
2. Modalités de remise du dossier de consultation.....	5
3. Format du dossier de consultation.....	5
4. Modifications apportées au dossier en cours de consultation .....	5
<b>V. Modalités de remise des candidatures et des offres.....</b>	<b>5</b>
1. Date de remise des plis .....	5
2. Signature électronique des documents .....	6
3. Format des fichiers.....	6
4. Anti-virus.....	6
5. Sécurité et confidentialité des candidatures et des offres.....	6
6. Horodatage.....	6
7. Copie de sauvegarde .....	7
<b>VI. Contenu des réponses des candidats .....</b>	<b>7</b>
1. Pièces relatives à la candidature .....	7
A. <i>Éléments relatifs à la situation juridique du candidat</i> .....	7
B. <i>Éléments relatifs à la capacité économique et financière</i> .....	7
C. <i>Éléments relatifs à la capacité technique et professionnelle</i> : .....	7
2. Pièces relatives à l’offre .....	7
<b>VII. Jugement et classement des offres :.....</b>	<b>8</b>
1. Sélection des candidatures .....	8
2. Sélection de l’offre économique la plus avantageuse .....	8
<b>VIII. Renseignements complémentaires .....</b>	<b>9</b>
<b>IX. Règlement en cas de litige sur la consultation.....</b>	<b>9</b>

## I. Objet de la Consultation

### 1. Présentation du pouvoir adjudicateur

L'Institut national de recherche en sciences et technologies du numérique (Inria) est un établissement public placé sous la tutelle conjointe du ministère de l'Economie et des Finances et de l'Industrie et du ministère de l'Enseignement supérieur de la Recherche.

### 2. Objet du marché

Les stipulations du présent Règlement de Consultation concernent l'opération d'extension de la plateforme désignée Creativ Lab, pour le Centre Inria de l'Université de Lorraine, situé au 615, rue du jardin botanique à Villers-Lès-Nancy, la consultation est composée d'un (1) lot unique.

Les caractéristiques exactes et détaillées des prestations à mettre en œuvre sont listées au Cahier des charges annexé au présent dossier de consultation.

### 3. Procédure choisie

En vertu des articles L2123-1 et R2123-1 à R2123-7, et R 2131-12 du Code de la Commande Publique, la présente consultation a pour issue un marché public de services à procédure adaptée.

### 4. Allotissement – Prestations supplémentaires éventuelles - Variantes

Conformément aux dispositions de l'article L2113-11 du Code de la commande publique, le présent marché n'est pas alloti : La dévolution en lots séparés est de nature à rendre techniquement difficile ou financièrement plus coûteuse l'exécution des prestations.

Les variantes ne sont pas autorisées.

### 5. Forme et montant du marché

Il s'agit d'un marché mono-attributaire.

Il s'agit d'un marché de service passé à prix unitaires selon la proposition du titulaire (Devis et mémoire technique).

### 6. Intervenants

#### 6.1 Désignation de sous-traitants en cours de marché

Les demandes d'acceptation des sous-traitants et d'agrément des conditions de paiement sont formulées dans le projet d'acte spécial (à cet effet le titulaire utilisera le formulaire DC4).

Le titulaire doit joindre les renseignements exigés par le Code de la Commande Publique.

## II. Date d'effet et durée du marché de travaux

Le présent marché entre en vigueur à compter de sa date de notification.

Il s'achèvera à l'extinction des obligations respectives des parties, et en tout état de cause après un an à compter de sa notification.

## III. Conditions de la consultation

### 1. Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à cent-vingt (120 jours) à compter de la date limite de remise des offres.

### 2. Négociations :

Les candidats sont invités à remettre d'emblée leur meilleure proposition. Toutefois, compte tenu des offres reçues et de leur analyse détaillée par Inria, celui-ci se réserve la possibilité d'engager une phase de négociation.

Conformément à la spécificité de la procédure adaptée, la négociation au titre du présent marché demeure facultative.

En cas de négociation, Inria pourra engager librement toutes les discussions qui lui paraissent utiles avec tout ou partie des candidats, en vue d'optimiser les propositions jugées les plus intéressantes. Il se réserve également la possibilité d'écarter de la négociation les candidats ayant remis une offre irrégulière, inacceptable ou n'ayant pas obtenu au moins la moitié des points sur le critère Valeur Technique.

Cette négociation pourra, dans le cas le plus simple, se réduire à un échange de mails confirmés par courriers ou, si nécessaire, donner lieu à une, voire plusieurs rencontres de chacun des candidats invités à négocier.

Le champ de la négociation pour chacune des offres tiendra compte, le cas échéant et dans le respect du principe d'égalité de traitement des candidats, des particularités des offres restant en lice, pour aboutir à un classement définitif au regard des critères de jugement, le marché étant attribué au candidat dont l'offre sera classée première.

### 3. Groupement d'entreprises

Les candidats peuvent se présenter individuellement ou sous forme de groupement momentané d'entreprises.

Il appartient aux candidats groupés de désigner expressément le mandataire dès le dépôt de leur candidature.

Inria vérifiera la recevabilité de la candidature de chacune des entreprises qui constituent le groupement. L'irrecevabilité de l'une de ces entreprises membres du groupement entraîne de fait celle du groupement entier.

La composition du groupement ne pourra être modifiée, sur initiative des membres du groupement, une fois les offres remises.

Conformément à l'article R2151-7 du Code de la Commande Publique, il est interdit aux candidats de se présenter pour le marché ou certains de ses lots plusieurs offres en agissant à la fois :

1° En qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ; 2°

En qualité de membres de plusieurs groupements.

## IV. Dossier de consultation remis aux candidats

### 1. Pièces constitutives du dossier

Les pièces constitutives du présent marché sont les suivantes par ordre de priorité décroissante :

- L'Acte d'Engagement (Cahier des Clauses administratives particulières valant AE) et son annexe financière à compléter
- Le Cahier des Clauses Administratives Générales – fournitures courantes et services (CCAG-FCS) sauf dérogations expressément mentionnées (Arrêté du 30 mars 2021 portant approbation du cahier des clauses administratives générales des marchés publics de fournitures courantes et de services).
- Le présent règlement de consultation (RC)
- Les formulaires DC1 et DC2, à compléter

L'exemplaire original des documents, conservé dans les archives d'Inria fait seul foi.

Toute clause portée dans le tarif du Titulaire, conditions générales de vente du Titulaire ou documentation quelconque et contraire aux dispositions des pièces constitutives, est réputée non écrite.

### 2. Modalités de remise du dossier de consultation

Dans un souci de simplification, les candidats sont invités à télécharger le dossier de consultation sur la plateforme de dématérialisation :

**<http://www.marches-publics.gouv.fr>**

Bien que non obligatoire, il est fortement conseillé aux prestataires souhaitant télécharger le dossier de consultation de s'inscrire sur la plateforme de dématérialisation. Dans ce cas, le candidat indique au minimum les éléments suivants :

- Le nom de l'organisme pour le compte duquel est téléchargé le dossier ;
- Le nom de la personne physique téléchargeant le dossier ;
- L'adresse permettant d'assurer de façon certaine une correspondance électronique afin que puissent être communiquées, le cas échéant, les modifications et les précisions apportées aux documents de la consultation.

Faute de transmettre ces informations, le candidat devra prendre toutes les mesures nécessaires pour être informé des modifications et/ou précisions qui seraient apportées ultérieurement au cours de la procédure.

### 3. Format du dossier de consultation

Afin de pouvoir décompresser et lire les documents mis à leur disposition sur la plateforme de dématérialisation, les candidats doivent disposer des logiciels permettant de lire les formats suivants : doc ; open office ; xls ; pdf ; rtf.

### 4. Modifications apportées au dossier en cours de consultation

Inria se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié. En cas de nécessité, un délai raisonnable sera laissé aux candidats pour répondre au dossier de consultation modifié.

Dans le cas d'un report de la date limite de réception des offres fixée, cette disposition est applicable en fonction de la nouvelle date limite.

## V. Modalités de remise des candidatures et des offres

### 1. Date de remise des plis

Les plis devront obligatoirement parvenir par voie électronique sur notre profil acheteur (cf. article IV.2 du présent Règlement de la Consultation) au plus tard le :

**Mercredi 11 février 2026 à 16h00**

## 2. Signature électronique des documents

Lorsque la signature est exigée, les documents concernés transmis par voie électronique pourront être signés électroniquement par une personne physique ayant la capacité d'engager le soumissionnaire.

NB : un zip signé ne vaut pas signature des documents qu'il contient. En cas de fichier zippé, chaque document pour lequel une signature est requise doit être signé séparément. **Une signature manuscrite scannée n'a pas d'autre valeur que celle d'une copie et ne peut pas remplacer la signature électronique.**

La signature électronique des candidatures et des offres se fera via l'utilisation de certificats électroniques valides (non expirés et non révoqués) conformément à l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique des contrats de la commande publique.

Le candidat s'assure que le certificat qu'il utilise est au moins conforme au niveau de sécurité préconisé sur le profil d'acheteur, et donne tous les éléments nécessaires à la vérification de cette conformité par l'acheteur.

Les formats de signatures acceptés sont PAdES, CAdES, XAdES. Le candidat doit fournir gratuitement la procédure permettant la vérification de la validité de la signature électronique.

Pour rappel, en cas de candidatures groupées, le mandataire assure la sécurité et l'authenticité des informations transmises au nom des membres du groupement. Le mandataire détiendra les habilitations nécessaires pour signer seul les candidatures et les offres au nom du groupement.

La signature électronique des documents n'est pas obligatoire. Cependant, si le candidat retenu à titre provisoire n'a pas signé électroniquement les documents demandés à l'article 5, il devra les envoyer signés de manière manuscrite et cachetés.

## 3. Format des fichiers

Les formats compatibles avec le système informatique d'Inria sont les suivants : doc ; open office ; xls ; pdf ; rtf ; tar ; gnuzip ; html.

Ces formats peuvent être compressés (Zip) pour faciliter leur transmission.

Les candidats sont invités à :

- Ne pas utiliser les .exe
- Ne pas utiliser de macros
- Vérifier que la taille de la réponse ne soit pas supérieure à 50 Mo

## 4. Anti-virus

Les candidats s'assureront avant la constitution de leurs plis que les fichiers transmis ne comportent pas de virus. Tout fichier constitutif de la candidature ou de l'offre devra être traité préalablement par les candidats par un anti-virus.

Attention, tout pli qui comporterait un virus sera considéré comme n'ayant jamais été reçu. Le candidat en sera informé.

## 5. Sécurité et confidentialité des candidatures et des offres

La sécurité des échanges électroniques sera principalement obtenue par l'utilisation d'un réseau sécurisé. La confidentialité des informations contenues dans les réponses envoyées par voie dématérialisée est garantie par le chiffrement des fichiers transmis.

## 6. Horodatage

Les plis transmis par voie électronique sont horodatés. Tout pli qui parviendrait au-delà de la date et de l'heure limite de dépôt sera considéré comme remis hors délai. La date et l'heure prises en compte pour la remise des offres sont celles données par la plate-forme de dématérialisation d'Inria (<http://www.marches-publics.gouv.fr>) à réception des documents envoyés par les candidats.

## 7. Copie de sauvegarde

Pour pallier toutes difficultés dues à d'éventuelles défaillances de la transmission électronique des candidatures et des offres ou à des programmes informatiques malveillants, les soumissionnaires peuvent adresser au pouvoir adjudicateur, sur support papier ou support physique électronique, une copie de sauvegarde.

Cette copie doit être transmise dans les délais impartis pour la remise des candidatures et des offres. Elle doit être placée dans un pli scellé comportant la mention lisible de « copie de sauvegarde ». A moins que la copie de sauvegarde ne nécessite d'être ouverte, elle est détruite à l'issue de la procédure.

# VI. Contenu des réponses des candidats

L'ensemble des pièces demandées ci-dessous permettra au pouvoir adjudicateur de juger la recevabilité et d'apprécier la capacité professionnelle, technique et financière des candidats.

## 1. Pièces relatives à la candidature

### A. Éléments relatifs à la situation juridique du candidat

- Une **lettre de candidature** dûment complétée, datée et signée (Formulaire DC1 ou document équivalent) ;
- **Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement** dûment complétée, datée et signée (Formulaire DC2 ou document équivalent) ;  
NB : En cas de groupement, chaque membre doit produire le document ci-dessus.
- **Déclaration de sous-traitance** complétée, datée et signée si nécessaire (formulaire DC4) ;
- **Une copie du jugement autorisant la poursuite de l'activité** en cas de redressement judiciaire si nécessaire ;
- **Preuve que la personne signataire du marché est habilitée à engager la société** (attestation, kbis, etc.) ;
- **Un Relevé d'Identité Bancaire** (daté et signé) ;
- **Une attestation d'assurance.**

### B. Éléments relatifs à la capacité économique et financière

- **Une déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires relatif aux prestations** faisant l'objet du marché réalisé par l'entreprise au cours des trois (3) derniers exercices (Formulaire DC2, document équivalent et par tous moyens, tableau complété au CC valant AE).

### C. Éléments relatifs à la capacité technique et professionnelle :

- **Une liste des principales prestations** de nature et d'importance équivalente au présent marché, effectuées au cours des trois (3) dernières années avec indication du montant, de la date et du destinataire ;
- **Une présentation des effectifs moyens annuels** du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années ;

## 2. Pièces relatives à l'offre

- **L'acte d'engagement complété (CC valant AE)**, daté et signé par le candidat ;
- **L'annexe financière à l'AE** complétée, datée et signée par le candidat : **Tableau(x) en p.17**, du document CC valant AE ;
- **Un mémoire technique** en réponse au critères techniques attendus, **assorti d'une offre financière** (devis)

## VII. Jugement et classement des offres :

### 1. Sélection des candidatures

Seront éliminés :

- Les candidats qui ne peuvent pas soumissionner à un marché public en application des motifs d'exclusions énoncés aux articles L2141-1 à L2141-14 du Code de la Commande Publique ;
- Les candidats dont les garanties professionnelles, techniques et financières sont manquantes ou insuffisantes.

Inria qui constate que des pièces dont la production était réclamée sont absentes ou incomplètes peut demander à tous les candidats concernés de compléter leur dossier de candidature dans un délai identique pour tous.

### 2. Sélection de l'offre économique la plus avantageuse

Le marché sera attribué au candidat qui aura établi l'offre économiquement la plus avantageuse, au regard des critères suivants, et selon la pondération indiquée :

- **Critère 1 : Offre financière = 40 points**  
**100 % du prix**

Note du soumissionnaire = offre la moins disante (le moins cher) / offre du soumissionnaire x 40.

Le prix utilisé pour la comparaison des prix est :

Le montant TTC total, correspondant au prix global des prestations, reporté dans l'annexe financière (BPU- Devis) et inscrit à l'Acte d'Engagement (CC valant AE page 17).

- **Critère 2 : Offre technique = 60 points**

**Avec les critères suivants :**

- ✓ **20 points** sur le détail des caractéristiques techniques du matériel et son adéquation au besoin exprimé
- ✓ **15 points** sur les choix techniques concernant les interfaces de commande du robot
- ✓ **10 points** sur le délai d'exécution / livraison inférieur à six mois
- ✓ **10 points** sur l'accompagnement et le service client après l'achat
- ✓ **5 points** sur la mise en œuvre générale de la prestation ainsi que la démarche RSE

L'offre la mieux classée sera retenue à titre provisoire, en attendant que le candidat produise les attestations et certificats attestant de la régularité de sa situation (attestations sociale et fiscale), dans les délais précisés lors de l'attribution du marché. Le candidat retenu devra matérialiser l'acte d'engagement avec signature manuscrite et cachet, pour notification du marché.

A défaut de réception des pièces dans le délai imparti, le candidat se verrait retirer le marché au bénéfice du candidat classé en 2ème position par Inria (et ainsi de suite).

## VIII. Renseignements complémentaires

Pour obtenir des renseignements complémentaires, les candidats peuvent poser leurs questions par message électronique via le profil acheteur (PLACE) au moins cinq (5) jours ouvrés avant la date limite de remise des plis électroniques. Renseignements d'ordre administratif en cas de difficultés :

**Guilhem BLANCHARD, Acheteur Public**

Centre Inria Nancy Grand Est Tél : : 03 54 95 85 38

E-mail : [guilhem.blanchard@inria.fr](mailto:guilhem.blanchard@inria.fr)

## IX. Règlement en cas de litige sur la consultation

Toute contestation relative à l'interprétation ou à la passation du présent marché, qui ne pourra être réglée de façon amiable, relèvera de la compétence du tribunal administratif de Nancy :

Tribunal Administratif de  
Nancy 5 Place de la Carrière, 54000

Nancy